

République Française
Département des Vosges
Commune de COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/02/2024

Référence
20240107

Objet de la délibération
Vote des différents tarifs communaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	19

Date de la convocation
07/02/2024

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Epinal
Le : 16/02/2024

Et

Publication ou notification du :
16/02/2024

L' an 2024 et le 15 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de LOUIS Catherine, Maire

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. MANSOURI Jean, Mme MAISON Annette, M. MOREAU Régis, M. FRANCOIS Laurent, Mme PREVOT Stéphanie, M. MANGEL Alain, Mme THIERRY Sandra, M. CLAUDEL Antoine, Mme SIMON Marie-Odile, Mme RIEFENSTAHL Mireille, M. LACROIX Rémi, M. MILLOTTE Jérôme, Mme L'HUILLIER Fanny

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DERVAUX Bruno à M. FRANCOIS Laurent, Mme GRANDEMANGE Vanessa à Mme LOUIS Catherine, Mme DE SANTA Tiffany à M. MANSOURI Jean, Mme AUBRY Virginie à Mme MAISON Annette, Mme ROUSSEY Elise à Mme L'HUILLIER Fanny

A été nommée secrétaire : M. MANSOURI Jean

Objet de la délibération : Vote des différents tarifs communaux

Après avoir pris connaissance des différents tarifs fixés par de précédentes délibérations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Précise que les tarifs restent inchangés.

Annexe la totalité des tarifs communaux

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2024
Le Maire
Catherine LOUIS



		<u>2024</u>
<u>BRANCHEMENT d'EAU</u>		
Branchement individuel ordinaire		750
<u>TARIF des REDEVANCES :</u>		
Redevance fixe annuelle d'abonnement suivant calibre du compteur		
15 mm et 20 mm		30
25 mm		28
30 mm		38.5
40 mm		70.5
50 mm		175
<u>Prix de l'eau au m3 (au 01 Juillet de l'année)</u>		
Tranche unique par m3		1.05
<u>Redevance antipollution</u>		
Redevance pour pollution domestique (AERM)		0.35
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (AERM)		0.233
<u>Intervention du service des eaux :</u>		
Ouverture ou fermeture du branchement :		31
Relevé ou vérification du compteur :		30
<u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</u>		
S/factures d'eau	H.T./m3	2.15
<u>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT</u>		
Participation pour l'assainissement collectif réseau eaux usées PAC	H.T.	1500
<u>Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau eaux usées ou eaux pluviales</u>		
	HT	500
<u>REDEVANCE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>		
contrôle réalisé par technicien du SIAHR		
Premier contrôle des constructions neuves		60
Contrôle nécessitant l'élaboration ou mise à jour de plans		60
Contre visite sans correction de plans		30

Tarif funéraires

	2024
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	
Droit de dispersion des cendres	100.00 €
<u>CONCESSION AU CIMETIERE</u>	
tarif pour une concession de terrain au cimetière	
* Concession temporaire de 15 ans : le mètre linéaire	75.00 €
* Concession temporaire de 30 ans : le mètre linéaire	150.00 €
<u>TOMBES CINERAIRES</u>	
Tarif d'une tombe pour 15 ans	800.00 €
Tarif d'une tombe pour 30 ans	1 200.00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
Tarif d'une case pour 15 ans	700.00 €
Tarif d'une case pour 30 ans	1 050.00 €
Tarif d'une case tout en bas pour 15 ans	
Tarif d'une case tout en bas pour 30 ans	
<u>Tarifs d'intervention</u>	
Ouverture du columbarium comprenant :	50.00 €
Dépose de plaque	
Dépose de l'urne dans la case	
Repose de la plaque	
Fermeture du columbarium	

2024

Photocopies		
Noir et blanc format 21/29,7		0.20
Noir et blanc format 42/29,7		0.40
pour les associations locales et repas de quartier		1/2 tarif
Pour les associations copie noir et blanc gratuite si fourniture du papier		
Pour les associations copie couleur à 10 cts si fourniture du papier sinon 20 cts		

Droit de place		
Fête Foraine		
Gros manèges (autotamponneuses , etc...)	forfait	110.00
Autres manèges	forfait	50.00
Autres stands	le ml	5.00

Déballage commercial		
Tous stands ou étalages	le ml	5.00
Snacks - Restauration rapide	le ml	6.00

Vide grenier		
Tous étalages	le ml	2.00

Les emplacements seront gratuits pour les associations locales pour le déballage commercial et le vide grenier

Droit de place camionnette restauration rapide	
ou autres commerces	
Pour 1 jour par semaine : Forfait annuel payable par avance	200.00

Emplacement Taxi	
Forfait annuel payable par avance	200.00

Cirque ou spectacle ambulant par manifestation	40.00
---	-------

Camion Outillage	50.00
-------------------------	-------

Vente de fruits et légumes : tarif mensuel	15.00
---	-------

Sapins de Noël l'unité	TTC	4.00
-------------------------------	-----	------

Vente de bois		
Vente par tirage au sort de lots de bois aux habitants de la commune, redevance par stère estimé	TTC	5.00

Vente de terre arable		
Pour les particuliers	le m3	6.00
Pour les entreprises	le m3	8.00

Intervention du personnel communal pour le compte de tiers	
tarif horaire :	
Remboursement frais de personnel	45.00
Rembours frais de personnel + tractopelle	155.00
Rembours frais de personnel + camion	155.00
par les budgets annexes	21.00

Bons d'achat pour naissance dans l'année	25.00
---	-------

Primes aux mères de famille décorées de la médaille française de la famille	120.00
--	--------

Concours des maisons fleuries	
Budget pour récompenser les gagnants (1 année sur 2)	450.00

Concours des illuminations de Noël	
Budget pour récompenser les gagnants (1 année sur 2)	160.00

Indemnité de gardiannage de l'église	474.22
---	--------

Convention de passage sur les propriétés privés	
Indemnités servies aux propriétaires de terrains traversés par des canalisations d'alimentation en eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales	
<u>terrains situés en zone UY du P.L.U. = le m2</u> (dépendance des bâtiments industriels)	0.70
<u>Terrains situés en zone N et A du P.L.U. = le m2</u>	0.15
<u>Terrains situés en zone UA,UB et 2AU du P.L.U</u>	
Terrains à bâtir non construits : = le m2	3.30
Terrains construits = le m2	1.70
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 mètres pour la pose d'une canalisation	
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 m,50 pour la pose de deux	

	En euros
Restaurant Scolaire Municipal	
Prix du repas pour les enfants	4.6
Prix du repas non réservé	8.2
Prix du repas en cas d'absence injustifiée	8.2
Enfants présentant des allergies apportant leur repas : 4,10 par semaine quelque soit le nombre de jour / semaine	
Garderie périscolaire	
Garderie : forfait mensuel	40 €
Garderie occasionnelle :	2€ la demi-heure plafonnée à 40€ par mois
Garderie après fermeture après 18h30	15 € de l'heure

2024

fournitures scolaires :

Ecole Elémentaire par enfant	39 €
Ecole Maternelle par enfant	39 €
Ce crédit englobe toutes les fournitures scolaires y compris les revues pédagogiques	

Maintenance du copieur :

subvention accordée pour assurer la maintenance du copieur :

Ecole Elémentaire :	610.00
Ecole maternelle :	400.00

fourniture de papier pour copieur :

Ecole Elémentaire	52 ramettes
école maternelle :	25 ramettes

Matériel informatique :

Subvention pour achat de consommables Ecole Elémentaire:	210.00
Subvention pour achat de consommables Ecole maternelle:	150.00

Voyages

Subvention pour financer une partie des frais de transport
des enfants lors des sorties à caractère pédagogique

Ecole élémentaire :	7€ par élève
Ecole maternelle :	7 € par élève

Subvention à la B.C.D. des écoles

300 €

Achat pour Noël TTC

Ecole Elémentaire :	5 € par élève
école maternelle :	5 € par élève

Subvention pour frais de transports scolaires :

94 €

Prise en charge des transports et des entrées à la piscine des élèves des 2 écoles
Prise en charge des interventions de maître nageur à la piscine des élèves des 2 écoles
Prise en charge des transports à 8 séances de ski de fond des élèves de l'école élémentaire